
MUNICIPALITE

REPONSE ORALE

à la question de Mme la Conseillère communale Victoria Ravaioli
concernant le site d'échange de garde d'enfants "Youarewelcome.ch"

Renens, le 13 mai 2016

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Dans son intervention au Conseil communal du 21 avril 2016, Mme la Conseillère communale Victoria Ravaioli se demandait pourquoi la Commune de Renens n'avait pas accepté de mettre en lien le site Youarewelcome.ch sur le site de la Commune.

En effet, Mme Jennifer Ackermann a demandé par l'intermédiaire de Mme la Syndique Marianne Huguenin, puis directement au Service de la Sécurité sociale la possibilité de mettre sur le site de la Commune un lien du site "Youarewelcome.ch", permettant à des parents d'échanger gratuitement des heures de garde d'enfants, facilitant ainsi la vie des familles.

Après avoir consulté les coordinatrices de l'Accueil familial de jour ainsi que la gestionnaire du Réseau de Renens-Crissier, le Municipal et le Chef du Service de la Sécurité sociale de Renens ont effectivement refusé de mettre le lien sur le site de la Commune en répondant de la manière suivante :

Le projet est intéressant et il peut être certainement utile à des parents pour créer des liens dans un quartier ou une région qu'ils ne connaissent pas et par-là même développer leur réseau et des solutions de garde qui leur sont associés.

Néanmoins, le Service est réservé quant au fait d'ajouter le lien de leur site sur celui de Renens et ce pour deux raisons qui, d'une certaine manière, se regroupent.

- Le fait de mettre le lien sur le site de Renens engage celle-ci d'une manière indirecte sur la qualité du service. Dans la situation de pénurie de solution de garde, ce lien peut être interprété comme un cautionnement de notre part sur "le sérieux des prises en charge", ce que nous ne pouvons évidemment pas garantir.

- Le Service de la Sécurité sociale est également responsable de contrôler la légalité des accueillantes en milieu familial, ainsi que de "dénoncer" les éventuelles travailleuses au noir pratiquant l'accueil des enfants à domicile. Le Service est conscient qu'il ne s'agit pas de cela, néanmoins, le terrain peut être glissant. Dans un premier temps, il s'agit d'échanger des points, mais la tentation d'échanges financiers en cas de déséquilibre des temps de garde est bien là.

Suite à l'intervention de Mme Ravaioli, le Service a réétudié la situation. Sur le fond, les réserves émises restent toujours d'actualité. Néanmoins, à l'exemple de la Commune de Corsier-sur-Vevey, une solution satisfaisant les préoccupations du Service et la demande de Mme Ravaioli a été trouvée.

Il est donc proposé de mettre en lien le site Youarewelcome.ch sur celui de la Commune sous [ENFANCE - Adresses utiles](#), avec la mise en garde suivante:

La Commune de Renens décline toute responsabilité lors de l'utilisation des services proposés. Elle rappelle que "les personnes qui accueillent dans leur foyer, à la journée et contre rémunération, régulièrement et de manière durable, des enfants doivent y être autorisées" (article 15 al. 2 de la loi sur l'accueil de jour de l'enfance LAJE).

De ce fait, la Commune ne s'engage en rien quant à la qualité du service, et préserve l'accueil en milieu familial d'une possible dérive du service proposé.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à la question de Mme la Conseillère communale Victoria Ravaioli concernant le site d'échange de garde d'enfants entre parents "Youarewelcome.ch".

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne Huguenin (LS)

Nicolas Servageon